**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

**Ministère de l’Education Nationale et de la Réforme du système Educatif**





concertations nationale sur la reforme du système éducatif national

**Organisées du 16 au 20/11/2021**

**RAPPORT DE SYNTHESE GENERALE**

**L’ECOLE QUE NOUS VOULONS**

**Novembre 2021Table des matières**

[Introduction 3](#_Toc88302913)

[I. L'Ecole mauritanienne d’aujourd’hui 4](#_Toc88302914)

[***I.1. Bilan synthétique*** 4](#_Toc88302915)

[***I.2. Principales problématiques*** 4](#_Toc88302916)

[***I.3. Principaux Défis*** 5](#_Toc88302917)

[**1.4.** **Pourquoi la réforme ?** 5](#_Toc88302918)

[II. QUELLE ECOLE DEVONS-NOUS A NOS FUTURES GENERATIONS ? 6](#_Toc88302919)

[**II.1. Vision d’avenir** 6](#_Toc88302920)

[**II.2. Finalités et objectifs** 7](#_Toc88302921)

[III. COMMENT ASSEOIR L'ECOLE QUE NOUS DEVONS A NOS FUTURES GENERATIONS ? 8](#_Toc88302922)

[**III.1 Unification du Système Educatif Nationale** 8](#_Toc88302923)

[**III.1.1 Equité et inclusion :** 9](#_Toc88302924)

[**III.1.2 la promotion et la consolidation de l'enseignement des langues** 9](#_Toc88302925)

[**III.1.2.1 quelles langues d'enseignement et quelles langues d'ouverture dans l'Ecole que nous devons à nos futures générations ?**10](#_Toc88302926)

[**III.1.2.2 Consolidation de l'enseignement de l’arabe**11](#_Toc88302927)

[**III.1.2.3 Effort spécifique pour l'enseignement des langues nationales**11](#_Toc88302928)

[**III.1.2.4 Renforcement de l’enseignement du français et préparation de l'ouverture**11](#_Toc88302929)

[**III.2 Programmes, curricula et moyens didactiques** 11](#_Toc88302930)

[**III.3 Rationalisation de la carte scolaire** 13](#_Toc88302931)

[**III.4. Cursus scolaire** 14](#_Toc88302932)

[**III.5 Valorisation et professionnalisation du métier de l'enseignant et amélioration des compétences des ressources humaines** 15](#_Toc88302933)

[**III.6. La FTP : comme levier de développement du pays et outil de régulation du SEN** 15](#_Toc88302934)

[**III.7 Un enseignement supérieur et une recherche scientifique arrimés aux défis et enjeux de développement** 16](#_Toc88302935)

[**III.8 Enseignement numérique, enseignement des sciences et innovation** 17](#_Toc88302936)

[**III.10. Mahadras et enseignement originel** 18](#_Toc88302937)

[**III. 11Alphabétisation** 19](#_Toc88302938)

[**III.12 Gouvernance du secteur** 19](#_Toc88302939)

[IV. IMPERATIFS DE REUSSITE 20](#_Toc88302940)

[**IV.1 S'inscrire dans la durée** 20](#_Toc88302941)

[**IV.2 Une transition rassurante, bien encadrée et limitée dans le temps** 20](#_Toc88302942)

[**IV.3 Un engagement national pour la mobilisation de ressources** 21](#_Toc88302943)

# **Introduction**

L’éducation est un droit humain et un catalyseur du développement. Elle est corrélée positivement avec la croissance économique et la productivité et joue un rôle crucial dans la réduction de la pauvreté et des inégalités de tous genres. Ainsi, les études et recherches conduites au cours des dernières décennies ont montré la nécessité de mettre l’accent sur l’investissement dans le capital humain, à travers la primauté à donner à l’enseignement, à la formation et à la recherche scientifique, en tant que principaux leviers de développement.

En Mauritanie, et par rapport à cet enjeu, une unanimité s’est dégagée au cours des dernières années autour de la dégradation préoccupante de la qualité du système éducatif national et son incapacité à faire face aux défis majeurs qui ne cessent d’interpeller la Nation.

Les multiples réformes mises en œuvre depuis l’indépendance se sont toutes focalisées sur les questions linguistiques, se limitant à des recettes bureaucratiques qui, au lieu de résoudre les problèmes en ont souvent posés, avec parfois des conséquences touchant même l’unité nationale que le système éducatif devait consolider et préserver.

La réforme de 1979 avait pour objectif de systématiser l’enseignement en langues nationales (l’arabe, le poular, le soniké et le wolof) tout au long du système éducatif. La mesure fut appliquée immédiatement pour les arabophones, tandis que pour les trois autres communautés linguistiques, il a été institué un régime transitoire au cours duquel les enfants suivront un enseignement dans une filière dite « bilingue » mais essentiellement « francisante », en attendant l’expérimentation des langues nationales par l’institut des langues créé à cet effet. L’étape transitoire s’est installée dans la durée (20 années), avec pour conséquence la consécration de fait d’un enseignement séparé.

Certes, la réforme de 1999 est venue corriger, entre autres, cet état de fait en unifiant le système par l’instauration d’un enseignement bilingue. Des diagnostics ont été établis, des stratégies et des plans d’actions élaborés, des moyens importants mobilisés par l’Etat avec l’appui de ses partenaires au développement en vue de consolider les acquis et appuyer la mise en œuvre de cette réforme. Mais, plus de 20 ans après, les résultats sont loin d’être satisfaisants. En particulier, la qualité du système est médiocre et ne cesse de se dégrader.

Face à cette crise profonde de l’éducation dans notre pays et à l’importance des enjeux qui l’interpellent, son excellence Monsieur Mohamed Ould Cheikh Ghazouani, Président de la République avait érigé dans son programme électoral « TAAHOUDATI » l’éducation nationale comme première priorité nationale et sa réforme un impératif majeur de son mandat. C’est dans ce cadre que les autorités publiques ont décidé d’organiser des concertations nationales sur la situation de notre Ecole et son devenir. L’objectif visé à travers ces concertations est d’établir, sur la base des aspirations de la société et des avis des acteurs nationaux (les enseignants et leurs syndicats, les parents et leurs associations, les partis politiques, les organisations de la société civile, administration, …), une vision partagée qui servira de cadre de référence à l’élaboration d’une stratégie cohérente et opérationnelle pour la rénovation et le développement du système éducatif à court et moyen termes.

En décidant de porter, à l’échelle du pays, la concertation sur les problèmes de l’éducation, le Gouvernement a voulu donner à la Communauté Nationale l’occasion de débattre d’une question fondamentale qui concerne non seulement le présent mais engage aussi l’avenir. En effet, malgré les progrès accomplis, depuis l’accession de notre pays à l’indépendance, notamment en matière de développement des scolarisations à tous les niveaux, notre système éducatif reste confronté à de sérieuses difficultés qui affectent sa crédibilité même, tant au niveau national qu’international.

En effet, l’éducation est un sujet qui concerne toute la Nation. La Communauté tout entière est invitée à réfléchir et à réagir à la question de savoir où va notre Ecole ? Quel type de citoyen voulons-nous pour quel type de société ? quelle Ecole devons-nous à nos futures générations ?

Le processus de concertation pour la préparation de la réforme a fait l’objet d’une feuille de route adoptée par le Gouvernement en février 2020. Dans ce cadre, le MENRSE a supervisé l’organisation du 21 au 24 octobre 2021, de **15 ateliers régionaux** de réflexion et de concertation sur les axes de la réforme du système éducatif en Mauritanie, tenus concomitamment dans tous les chefs-lieux des wilayas du pays.



La tenue des assises nationales doit être le couronnement d’un large processus de concertation et de sensibilisation mené à travers le pays autour des problèmes qui persistent et auxquels est confronté notre système éducatif. Pour conduire la réforme voulue par le Président de la République, mener à bien le processus de concertation à terme et garantir les meilleures chances de réussite à cette entreprise de grande envergure, les pouvoirs publics ont confié le pilotage de l’opération à un Ministère chargé de la réforme.

Ces assises nationales se sont déroulé du 16 au 20 novembre 2021, avec la participation de près de 500 personnes représentant les acteurs de terrain, les élites, les leaders d’opinion et autres forces vives du pays, vient couronner ce large processus de concertation sur l’éducation et la formation devant aboutir à une refondation du système qui détermine dans une large mesure le type de citoyen et le modèle de société visés pour notre pays.

Tout au long du processus, les débats ont été francs, libres et responsables, exprimant toutes les opinions ; ce qui a permis de dégager un consensus national autour du diagnostic du système éducatif, de l’analyse de ses principaux dysfonctionnements, ainsi que la mise en exergue des grands défis posés et la proposition des jalons et des orientations nécessaires pour guider les réformes envisagées afin de faire sortir notre système éducatif de la situation de crise et l’engager sur la voie de la modernité et de la compétitivité, dans le contexte de la mondialisation et de la société du savoir.

Le présent rapport rend compte des résultats du processus de concertation, à travers quatre axes :

1. L’Ecole mauritanienne d’aujourd’hui ;
2. Quelle Ecole devons-nous à nos futures générations ?
3. Comment asseoir l’Ecole que nous devons à nos futures générations ?
4. Impératifs de réussite

# **L'Ecole mauritanienne d’aujourd’hui**

## ***I.1. Bilan synthétique***

L’éducation en Mauritanie a connu, ces dernières décennies, des progrès importants en termes d’accès à tous les niveaux du système éducatif.

Ainsi, au fondamental, le TBS est au tour de 100% depuis 2010 ; ce qui indique que le système dispose théoriquement de la capacité d’accueil permettant la scolarisation de tous les enfants en âge de l’être. Les filles sont plus souvent scolarisées que les garçons, avec en 2019 des TNS respectivement de 79% et 75%.

Au secondaire, le TBS est de 46% et 29% respectivement au 1er et au 2nd cycle, avec une parité de genre aux dépens des filles.

Malgré ces avancées significatives en termes de couverture, le système éducatif reste confronté à de multiples insuffisances limitant ses performances.

L’objectif d’universaliser l’enseignement fondamental n’est pas encore atteint et les TBS au secondaire restent faibles. En 2019, seulement 77% des enfants en âge légal d’être scolarisés sont inscrits à l’école primaire. La fréquentation de ce niveau d’enseignement souffre de la persistance de disparités entre wilayas, entre milieu urbain et rural et selon les conditions socioéconomiques (riches et pauvres).

Au plan qualitatif, les résultats des apprentissages sont médiocres selon toutes les évaluations réalisées conséquemment à des conditions d’enseignements marquées notamment, par : (i) un déficit chronique en salle de classes et en personnels enseignants, (ii) une faible disponibilité des intrants pédagogiques et didactiques, (iii) une faible performance des enseignants du fait de conditions morales et materielles peu motivantes, d’une formation initiale peu professionnalisante et d’une formation continue insuffisante et peu pertinente.

Cette situation est aggravée par la faiblesse persistante du pilotage et de la gestion du système à tous les niveaux pour cause notamment de l’absence de pilotage par les résultats, d’une gestion administrative inadéquate et d’une gestion pédagogique lacunaire.

La conséquence en est que l’indice de capital humain de notre pays est très faible, environ 0,38 selon une estimation faite en 2019. Ce qui suggère que l’enfant mauritanien n’atteindra à l’âge adulte que seulement 38% du potentiel productif qu’il aurait obtenu s’il avait bénéficié d’une éducation complète et de soins de santé adaptés.

## ***I.2. Principales problématiques***

Les problématiques majeures affectant le bon fonctionnement du secteur se présentent comme suit :

***Au niveau de l’accès et de l’équité :***

* L’insuffisance de l’offre d’éducation Préscolaire qui, de surcroit, reste peu accessible aux groupes vulnérables, notamment en milieu rural ;
* La forte déscolarisation dans l’enseignement fondamental qui, conjuguée à la persistance de certaines poches de résistances à l’école (en milieu rural et péri urbain), retarde la scolarisation universelle ;
* L’accès limité au premier cycle secondaire appelé à être généralisé et la faible régulation au terme de celui-ci ;
* Le manque d’équité liée aux disparités de genre, de milieu et de conditions socioéconomiques qui s’accentuent à mesure qu’on progresse dans le système ;
* Une offre peu développée en matière de FTP, qui demeure mal articulée avec les autres composantes du système éducatifs et inadaptée aux spécificités de la demande sociale et à la diversité des besoins des secteurs formel et informel de l’économie ;
* Au supérieur, la faible diversification des filières et la non maitrise des flux en amont ont comme conséquences des effectifs pléthoriques à ce niveau, réduisant ainsi ses performances et son adéquation avec les besoins de l’économie, notamment en cadres moyens et supérieurs ;
* La persistance d’un fort taux d’analphabétisme en raison des contreperformances cumulées en matière d’accès et de rétention au fondamental et au collège, sachant que les efforts déployés pour éradiquer ce fléau restent peu efficaces ;
* La faible mise à contribution des modes d’éducation non formelle et de l’enseignement originel à l’effort d’éducation de base au profit des enfants non scolarisés ou précocement déscolarisés.

***Au niveau de la qualité et de la pertinence***

* La faiblesse de l’efficacité interne, notamment des taux d’acquisition à tous les niveaux d’enseignement ;
* La faiblesse de l’efficacité externe, avec des formations qui préparent rarement les jeunes à s’insérer dans un marché de l’emploi exigeant et évolutif ;
* La faible qualification des enseignants du fondamental et du secondaire en particulier en langues et en MST du fait notamment de la non adaptation de la formation initiale et continue au contexte bilingue issu de la réforme de 1999 ;

***Au niveau de la gouvernance***

* Le manque de rigueur en matière de gestion des ressources humaines, avec des effectifs fluctuants selon les sources, une utilisation peu optimale, qui ne se soucie pas assez de l’adaptation des profils aux postes occupés ;
* Des conditions de travail, une gestion de la carrière et une rémunération, peu motivants ;
* Le faible encadrement de l’enseignement privé avec des structures s’appuyant en grande partie sur les personnels du public et respectant peu les normes et les règles, notamment au niveau des curricula ;
* Une gestion non guidée par les résultats, dépourvue d’indicateurs pertinents et marquée par l’absence de l’imputabilité ;
* Une gestion administrative caractérisée par la quasi absence de normes, un excès de centralisation, une faible implication des acteurs et des partenaires, ainsi que le peu d’intérêt accordé à la formation et au perfectionnement.

## ***I.3. Principaux Défis***

Le système éducatif national est confronté à quatre principaux défis :

* Le **premier défi** concerne la nécessité de rendre effectif dans les meilleurs délais et conditions d’efficacité optimale l’enseignement de nos langues nationales à tous les niveaux du système éducatif dans une optique d’éducation pour tous, de qualité, équitable et inclusive ;
* **Le deuxième défi** est relatif à la nécessité de concilier, au niveau de l’éducation de base, deux impératifs répondant à deux logiques différentes, celui d’élargir l’accès dans la perspective d’une éducation de base pour tous englobant le premier cycle secondaire et celui d’améliorer le succès par une meilleure qualité de l’enseignement/apprentissage ;
* **Le troisième défi** a trait à la nécessité d’adapter l’enseignement post éducation de base à une double exigence : d’une part répondre à une demande sociale légitime de poursuite des études le plus loin possible, et d’autre part satisfaire une demande économique en main d’œuvre qualifiée constituée en grande partie d’emplois de niveau intermédiaire, particulièrement dans le secteur informel.
* **Le quatrième défi** est lié à l’importance des ressources à mobiliser et à la nécessité de les transformer en résultats tangibles chez les apprenants.

## **Pourquoi la réforme ?**

Depuis l’indépendance du pays, le système éducatif mauritanien a connu quatre réformes qui ont eu lieu respectivement en 1967, 1973, 1979 et 1999. Ces réformes, menées sur un système hérité de la colonisation, ont été conduites dans l’improvisation et sous le sceau de l’urgence, avec pour mobile quasi constant la re*cherche de solution au problème récurrent de la langue d’enseignement* dans une société multiculturelle traversée par des courants identitaires dont la vision étroite ne favorise point la concorde et l’unité nationale. Jusqu’aux années 80, le système est resté élitiste, avec une couverture très faible, peu équitable et peu inclusif. Les réformes menées se caractérisaient comme suit :

* La première réforme postindépendance de 1967 introduisait des aménagements mineurs au niveau du cursus et un renforcement de l’horaire de l’enseignement de la langue arabe au fondamental et au secondaire. L’introduction de ces mesures n’est pas passé sans troubles menaçant l’unité nationale.
* La deuxième réforme de 1973 instituait de nouveaux réaménagements au cursus, un renforcement de l’arabe dans le système par un rééquilibrage horaire et curriculaire, la possibilité de passer les examens du concours et du CEPE en arabe, la mauritanisation du baccalauréat, la création de structures d’appui (IPN et ENS), un processus de réflexion sur l’enseignement des langues nationales. Passé sans heurts en début de période, cette réforme a engendré en 1979, comme en 1967, des troubles menaçant l’unité nationale suite à l’introduction de mesures complémentaire relative à un renforcement de l’arabisation. Ces troubles ont été la cause principale de la réforme instaurée la même année.
* La troisième réforme de 1979 instaure l’enseignement des trois langues nationales autres que l’arabe qui sont transcrites en caractères latins et un institut des langues nationales est créé pour les expérimenter et préparer leur introduction dans le système éducatif dans un délai de 6 ans. L’esprit de cette réforme est que « le futur système d’enseignement sera fondé sur les langues nationales. Chaque Mauritanien devra au moins maîtriser deux langues nationales et chaque Mauritanien devra maîtriser l’arabe ». Par manque de moyens, ces mesures furent annoncées comme transitoires jusqu’en 1985, année où l’arabe deviendrait « langue unitaire » et le français « langue d’ouverture » enseigné comme langue seconde uniquement à partir du secondaire. Durant la période transitoire, le système éducatif a été scindé en deux filières : Arabe et Français. Pour les arabophones, la filière arabe est obligatoire, pour les autres communautés ethniques le choix est optionnel entre les deux filières. Cette phase transitoire s’est prolongée deux décennies durant. Le processus d’introduction de l’enseignement des langues nationales fut interrompu, en dépit de résultats probants au niveau de l’expérimentation qui a été positivement appréciée, notamment par l’UNESCO.
* La réforme de 1999 a permis (i) la réunification du système par l’instauration d’un enseignement bilingue dans une filière unique où les disciplines scientifiques sont enseignées en français et les autres en arabe, (ii) l’introduction de quelques aménagements sur les programmes et les matières d’enseignement. Cette réforme a transformé l’institut des langues nationales en un département des langues nationales au niveau de l’université de Nouakchott et a relégué au second plan l’objectif d’introduction des langues nationales au sein du système éducatif.

Des efforts considérables ont été engagés dans le PNDSE I (2001-2010) pour soutenir la réforme de 1999 et créer les conditions de sa réussite. Mais force est de constater une décennie après que les prémisses de son échec étaient déjà perceptibles et la sonnette d’alarme fut tirée que le système éducatif va mal et qu’il faille le réformer.

C’est pourquoi, les pouvoirs publics ont engagés un organisé les états généraux de l’éducation dont les assises nationales ont été tenue en février 2013. Ces états généraux ont produit un rapport portant des recommandations pertinentes pour une réforme globale du système ; mais ces recommandations sont restées lettre morte malgré leur adoption par le Gouvernement.

Deux décennies plus tard, le constat est amer : l’objectif de bilinguisme projeté demeure loin de portée. Pire encore, l’enfant issu de cette réforme ne maitrise aucune des deux langues d’enseignement. Les acquis des élèves n’ont cessé de se dégrader tant en langues qu’au niveau des disciplines scientifiques, comme en témoignent les résultats des différentes évaluations et des examens de fin de cycles. Les mesures d’accompagnement, du reste très limitées, étaient très peu efficaces, quand elles existent.

# **II. QUELLE ECOLE DEVONS-NOUS A NOS FUTURES GENERATIONS ?**

## **II.1. Vision d’avenir**

La vision d’avenir, intitulée « l’Ecole que nous voulons pour nos futures générations », est fondée sur les valeurs de l’Islam sunnite et tolérant, de la cohésion et de la paix sociales, de l’équité et de la solidarité, de l’unité nationale, de la justice et de la démocratie, de la transparence et des droits de l’Homme dans un cadre de bonne gouvernance. Elle vise à assurer à chaque enfant mauritanien une éducation multilingue renforçant l’enracinement culturel, l’unité nationale, la cohésion sociale et l’ouverture sur les autres cultures et civilisations universelles. Elle se doit d’être de plus en plus unifiée pour être le reflet de l’unicité de la nation et de notre pluralité culturelle enrichissante. Une Ecole unificatrice, équitable, inclusive dispensant une éducation pour tous de qualité sur un pied d’égalité, qui tient compte des spécificités et des besoins individuels. Une Ecole au service du développement durable. Une Ecole assumant une triple mission d’instruction, de socialisation et de qualification.

**L’École se situe au cœur du projet de société de notre pays, en raison des missions qu’elle se doit d’assumer dans la formation des futurs citoyens. La vision et les finalités de cette école doivent être guidées par :**

* **Le respect de nos constantes religieuses et civilisationnelles fondées sur l’ancrage identitaire** **islamique et arabo-africain, le multiculturalisme enrichissant, l’ouverture sereine sur l’Universel ; et**
* **Notre aspiration légitime à tirer meilleur profit des progrès qu’a enregistrés l’Humanité dans les domaines politiques, socioéconomiques et techniques, avec notamment : (i) la promotion des valeurs liées à la démocratie, aux droits de l’homme, à l’interaction positive avec l’Environnement …, (ii) la participation à la société du savoir et du numérique, en particulier à travers l’acquisition des compétences du XXI ème (*pensée critique*, *communication*, *collaboration*, *créativité* et *innovation)*.**

**Appelée à sous-tendre la réforme envisagée de notre système éducatif, cette vision et les finalités qui en découlent doivent être bien assimilées et largement partagées par les acteurs et les partenaires concernés par le projet de société que nous voulons et le profil du Mauritanien que nous désirons. D’où l’intérêt de bien cerner le profil du Mauritanien que doit promouvoir notre école par le raffermissement et la valorisation de l’enracinement dans la culture et les valeurs de l’Islam, religion de fraternité, de tolérance et d’ouverture, partagée par tous les mauritaniens. Une Ecole dans laquelle des réponses pertinentes aux questions suivantes sont données :**

* **Quel équilibre, doit-t-elle instaurer entre identité et ancrage culturel d’une part et ouverture sur la civilisation universelle d’autre part ?**
* **Comment doit-t-elle élever les jeunes générations à l’esprit patriotique et à l’attachement aux valeurs de la République ?**
* **Quelles valeurs doit véhiculer et incarner l’école mauritanienne ?**
* **Quels sont les principaux fondements de cette école ? Et, quelle place dans ces fondements occupent l’équité et l’égalité des chances ? Et à quel niveau du cursus scolaire ?**
* **Comment doit se refléter l’idéal démocratique au niveau de l’école ?**
* **Quelles stratégies préconiser pour faire de l’école un « creuset de l’égalité et de la cohésion sociale, qui donne à chacun la possibilité, suivant son potentiel et son choix, d’acquérir les connaissances, les comportements et les aptitudes lui garantissant la réussite au plan personnel et professionnel » ?**
* **Comment promouvoir pour tous une école de la réussite permettant à l’élève de comprendre le monde, de s’y adapter et de le transformer ?**

**Sur la base cette vision et du profil du mauritanien souhaité à travers les réponses aux questions ci-dessus, les finalités ci-après sont suggérées.**

## [**II.2. Finalités et objectifs**](#_Toc86270774)

L’Ecole que nous voulons doit avoir pour vocation de former un citoyen capable de comprendre le monde, de s’y adapter et de le transformer tout en étant profondément ancré dans sa culture et ouvert sur la civilisation universelle. Il s’agit à cet effet d’élever les jeunes générations à l’esprit patriotique, d’affermir en elles la conscience de l’identité nationale et le sentiment d’appartenance à une civilisation riche aux dimensions nationale, islamique, arabe, africaine et universelle. Il s’agit aussi de promouvoir une société fortement enracinée dans les valeurs de l’Islam, profondément attachée à l’idéal démocratique et fière de son identité culturelle tout en étant ouverte à la modernité.

L’Ecole assume ainsi une mission globale et générale de formation. Les finalités proposées dans ce cadre se structurent autour de trois fonctions fondamentales : ***l’instruction, la socialisation et la qualification.***

Dans ses finalités liées à **l’instruction**, l’école assure la construction de connaissances et l’acquisition de compétences permettant à tous les élèves de développer leurs potentialités de manière optimale en leur garantissant un enseignement de qualité favorisant l’épanouissement intégral, harmonieux et équilibré de leur personnalité et les dotant d’un bon niveau de culture générale et de savoirs théoriques et pratiques suffisants en vue de s’insérer dans la société du savoir. À ce titre, l’Ecole est appelée à donner aux élèves les moyens d’acquérir des savoirs et des savoir-faire qui permettent le développement optimal de leurs potentialités.

Dans cette perspective, l’école fournira les connaissances fondamentales et développera les outils méthodologiques facilitant l’apprentissage et préparant à la vie active. Elle enrichira les potentiels culturels et cognitifs, physiques et psychologiques permettant :

* d’acquérir des connaissances dans les différents domaines disciplinaires, de maîtriser les outils intellectuels et méthodologiques qui facilitent les apprentissages et préparent à la vie active ;
* d’enrichir leur culture générale en approfondissant les apprentissages à caractère scientifique, littéraire et artistique et en les adaptant de manière permanente aux évolutions sociales, culturelles, technologiques et professionnelles ;
* de développer leurs facultés intellectuelles, psychologiques et physiques ainsi que leurs capacités de communication et l’usage des différentes formes d’expression : langagière, artistique, symbolique et corporelle ;
* d’acquérir une formation culturelle dans les domaines des arts, des lettres et du patrimoine culturel ;
* de se doter de compétences pertinentes, solides et durables susceptibles d’être exploitées à bon escient dans des situations authentiques de communication et de résolution de problèmes et qui les rendent aptes à apprendre durant toute leur vie, à prendre une part active dans la vie sociale, culturelle et économique et à s’adapter aux changements ;
* de maîtriser la langue arabe, en sa qualité de langue nationale et officielle, d’instrument d’acquisition du savoir à tous les niveaux d’enseignement, moyen de communication sociale, outil de travail et de production intellectuelle ;
* de promouvoir et d’étendre l’enseignement dans les autres langues nationales qui doivent être développées à cet effet ;
* de maîtriser au moins deux langues étrangères en tant que moyens d’ouverture sur le monde et voie d’accès à la documentation et aux échanges avec les cultures et les civilisations étrangères ;
* de maîtriser les technologies de l’information et de la communication et de se doter de la capacité d'en faire usage dans tous les domaines ;
* de pratiquer des activités sportives, culturelles, artistiques et de loisir, et de participer à la vie scolaire et communautaire ;
* de se préparer à faire face à l'avenir de façon à être en mesure de s’adapter aux changements et d'y contribuer positivement.

Dans le cadre de ses finalités relatives à la **socialisation**, l’école assume des missions d’éducation et de transmission de valeurs sociales. Elle veille dans ce cadre, en collaboration avec la famille, dont elle est le prolongement, à éduquer les jeunes au respect des bonnes mœurs et des règles de bonne conduite, et au sens de la responsabilité et de l’initiative. Elle est appelée à cet effet à :

* développer le sens civique des jeunes et les éduquer aux valeurs de la citoyenneté en leur faisant acquérir les principes de justice, d’équité, d’égalité des citoyens en droits et en devoirs, de tolérance, de respect d’autrui et de solidarité entre les citoyens ;
* dispenser une éducation en harmonie avec les droits de l’enfant et les droits de l’homme et développer une culture démocratique en faisant acquérir aux élèves les principes du débat et du dialogue, de l’acceptation de l’avis de la majorité et en les amenant à rejeter la discrimination et la violence et à privilégier le dialogue ;
* élever les jeunes dans le goût de l’effort et l’amour du travail considéré comme valeur morale et comme facteur déterminant du développement de l'autonomie et de la construction de la personnalité et susciter en eux l’aspiration à l'excellence ;
* préparer les élèves à la vie en société en les initiant aux règles du savoir-vivre ensemble et en leur faisant prendre conscience du caractère indissociable de la liberté et de la responsabilité ;
* former des citoyens capables d’initiative, de créativité et d’adaptation et en mesure d’assumer leurs responsabilités dans la conduite de leur vie personnelle, civique et professionnelle.

Par rapport à ses finalités en matière de **qualification**, l’école assure l’acquisition et le développement de connaissances et de compétences générales essentielles en rapport avec les besoins fondamentaux des élèves, selon leur âge et selon le cycle d’études. Elle entraine, en particulier les apprenants à :

* réinvestir et opérationnaliser les savoirs et savoir-faire acquis pour la recherche de solutions alternatives dans la résolution des problèmes auxquels ils peuvent être confrontés ;
* accéder à une formation supérieure ou professionnelle ou à un emploi conformes à leurs aptitudes et à leur aspirations ;
* s’adapter de façon permanente à l’évolution des métiers et professions et aux changements économiques, scientifiques et technologiques ;
* reprendre leurs études ou entamer de nouvelles formations après leur sortie du système scolaire et continuer à apprendre tout au long de la vie en toute autonomie ;
* innover et prendre des initiatives.

# **III. COMMENT ASSEOIR** **L'ECOLE QUE NOUS DEVONS A NOS FUTURES GENERATIONS ?**

## **III.1 Unification du Système Educatif Nationale**

L’unification du système éducatif national a été l’un des premiers objectifs de la réforme de 1999. Les mesures prises dans ce cadre ont certes permis la suppression du régime des deux filières qui a perduré deux décennies durant consacrant la séparation de notre système éducatif en deux écoles accueillant séparément nos enfants selon leur appartenance ethnique. Mais, force est de constater que la réunification projetée reste inachevée et précaire.

Le choix d’une Ecole républicaine promise par son Excellence Monsieur le Président de la République Mohamed Ould Cheikh Ghazouani dans son programme électoral impose de nouvelles mesures permettant une réunification durable de notre système éducatif sur des bases solides. Une Ecole unique, creuset unificateur dans lequel tous les mauritaniens s’y reconnaissent dans leur diversité culturelle.

Ainsi, l’Ecole réunifiée se doit d’être équitable, inclusive et offrir à chaque enfant mauritanien une éducation multilingue renforçant l’enracinement culturel, l’unité nationale, la cohésion sociale et l’ouverture sur les autres cultures et civilisations universelles.

Le choix des langues d’enseignement dans l’Ecole réunifiée doit obéir à l’impératif d’offrir l’accès le plus facile, le plus efficace et le plus équitable au savoir. D’où l’impérieuse nécessité d’accorder une importance capitale à l’enseignement en langues maternelles et d’assurer un choix judicieux des langues d’ouverture.

Aussi, dans un contexte multilingue, est-il communément reconnu que la langue ayant le plus large usage doit jouer un rôle prépondérant dans l’unification du système.

### [**III.1.1 Equité et inclusion :**](#_Toc86270775)

Pour que la nouvelle Ecole réunifiée soit équitable et inclusive, les mesures à prendre concernent notamment :

* La restructuration et l’élargissement de l’enseignement préscolaire dans la perspective de la généralisation de la dernière année de ce cycle et son intégration comme partie préparatoire de l’éducation de base obligatoire ;
* Le parachèvement de la généralisation de l’enseignement fondamental et l’amélioration de son efficacité et son rendement ;
* La prise de mesures appropriées et la création des conditions nécessaires pour la mise en application effective de l’obligation scolaire instituée pour ce niveau par la loi de 2001 ;
* La mise en place d’une offre d’éducation non formelle pour accueillir les enfants ayant quittés prématurément l’école et ceux n’ayant pas été scolarisés à temps pour leur donner une seconde chance d’acquérir une éducation de base leur permettant soit de poursuivre leurs études scolaires dans le système formel ou intégrer la FTP ou s’insérer dans la vie socioprofessionnelle. Cette offre pourrait cibler également les délinquants juvéniles, les orphelins ;
* La création d’un environnement éducatif inclusif pour les enfants à besoins spécifiques : enfants handicapés (sourds, muets, aveugles, autistes, déficients mentaux…), enfants ayant des difficultés d’apprentissage, enfants subissant des perturbations dans leurs apprentissages, enfants doués, etc. ;
* L’appui à la discrimination positive et le développement de ses mécanismes pour réduire les disparités de genre, de milieux, entre établissements…, en accordant la priorité aux zones rurales et aux couches les plus défavorisées ;
* La révision du statut et du rôle de l’enseignement privé dans une optique de respect à la fois des droits de l’enfant et des familles, des objectifs éducatifs, de façon à ne pas remettre en cause le principe de gratuité de l’éducation de base ;
* La révision du statut des écoles d’excellence pour en faire un modèle à généraliser à tous le système dans une optique d’amélioration de sa qualité et de ses performances de façon équitable et inclusive ;
* L’instauration de modèles de tenue scolaire uniforme pour tous les enfants mauritaniens du préscolaire et de l’éducation de base ;
* L’amélioration des conditions de sécurité dans les écoles pour qu’elles soient un espace de paix et de quiétude bannissant toute forme de violence, notamment à l’égard des filles ;
* La création au sein des établissements de conseillers psychopédagogiques ayant pour mission de veiller à la bonne harmonie de l’atmosphère scolaire et d’assister les élèves ayant des difficultés d’intégration ou menacés de déscolarisation ;
* la stimulation de la demande et l’amélioration de l’efficacité de l’offre par l’implantation des cantines scolaires et l’amélioration de la qualité de leurs services, et par une meilleure prise en compte des conditions socioéconomiques des populations en assurant un accès gratuit des groupes vulnérables aux fournitures scolaires, au transport et autres moyens indispensables dans la scolarité des enfants.

### **III.1.2 la promotion et la consolidation de l'enseignement des langues**

La nouvelle réforme du système éducatif national doit se fixer comme objectif premier de rendre effectif l’enseignement de toutes les langues nationales. C’est un objectif, certes, ambitieux mais tout à fait légitime et réalisable.

Plus de 60 ans après notre accession à la souveraineté nationale, il n’est guère acceptable que notre pays ne recouvre pas son entière indépendance culturelle. Nos enfants ont le droit d’être enseignés dans leurs langues nationales et la nation a le devoir de le leur offrir.

Il est grand temp que notre système éducatif sorte de la bipolarité néfaste, inadmissible entre le français et l’arabe dans un contexte de relégation au second plan de nos autres langues nationales que sont le Poular, le Soninké et le Wolof.

Toutes nos langues nationales s’équivalent au regard de notre devise nationale : honneur, fraternité et justice. Elles ne peuvent et ne doivent, en aucun cas, avoir le même statut qu’une langue étrangère, quel que soit, par ailleurs, les liens historiques que l’on peut avoir avec celle-ci ; liens qui lui confèrent inéluctablement une place de choix dans notre pays, comme première langue d’ouverture.

Une expérience d’enseignement de nos langues nationales, jugée concluante, a été engagée, quatre décennies plus tôt dans le cadre de la réforme de 1979 ; mais elle a été vite abandonnée sans justification valable, pérennisant ainsi une situation inacceptable, préjudiciable pour notre système éducatif et à son rôle dans l’affermissement de notre identité nationale. Les choix stratégiques dans ce cadre se structurent autour des priorités suivantes :

### **III.1.2.1 quelles langues d'enseignement et quelles langues d'ouverture dans l'Ecole que nous devons à nos futures générations ?**

1. **Mesures de réformes**

* L’enseignement est dispensé à tous les niveaux aux enfants mauritaniens dans les langues nationales : l’arabe, le Poular, le Soninké et le wolof.
* Tout enfant arabophone doit apprendre au moins l’une des trois autres langues nationales (le Poular, le Soninké et le wolof). Le choix de cette langue est guidé par le contexte sociodémographique régional.
* L’arabe est enseigné à tous les enfants non arabophones comme langue de communication et comme véhicule d’apprentissage d’autres disciplines.
* Au début de la scolarité, l’enseignement des sciences est assuré en langues nationales pour garantir une bonne acquisition des savoirs et éviter d’exposer les enfants à la double difficulté de maitrise de la langue d’enseignement et l’acquisition des contenus dispensés.
* Le français est enseigné dès la deuxième année du fondamental en tant que langue de communication et dans la perspective d’être une langue d’enseignement pour certaines matières scientifiques dans les cycles post primaires.
* L’anglais est dispensé à partir de la première année de l’éducation post primaire.
* Un enseignement optionnel d’autres langues étrangères pourrait être introduit à partir de la deuxième année de l’éducation post primaire. Le choix de ces langues est fonction du contexte sous régional et international et des impératifs de développement économique du pays.
* Sera engagée une refonte de l’institut pédagogique national pour rendre disponibles les manuels et autres supports dans toutes les langues.
* Sera promue une ingénierie de l’enseignement des langues adaptée aux différents statuts, fonctions, missions et objectifs assignés à chaque langue au niveau de l’Ecole mauritanienne.
* Sera mis en place un programme national de lecture en langues nationales et en français intégrant les approches d’enseignement des langues autres que les langues maternelles.

1. **Mesures transitoires**

En attendant que les conditions d’apprentissage en langues maternelles autres que l’arabe soient réunies pour tous, les mesures suivantes sont arrêtées :

* **Pour l’enseignement préscolaire :**
* Les activités ludiques et d’éveil sont développées en langues nationales : l’arabe, le Poular, le Soninké et le Wolof.
* L’apprentissage des connaissances et aptitudes de compréhension et d’expression, est effectué en langue arabe, avec l’appui, si besoin est, sur les autres langues nationales
* L’apprentissage de l’alphabet arabe et l’acquisition de compétences de mémorisation pour un enseignement précoce du saint coran.
* **Pour l’enseignement fondamental :**
* Les enfants seront mieux préparés à ce cycle d’enseignement par un préscolaire qui capitalise les acquis de la mahadra (***Dudal*** en Pulaar – ***Khragnibé*** en Soninké et ***Dara*** en Ouolof) qui sera d’une année obligatoire au départ et évoluera pour être complet à 3 ans.
* L’apprentissage des disciplines scientifiques est dispensé en arabe.
* L’enseignement du français sera renforcé comme langue de communication et dans la perspective d’être un moyen d’apprentissage de certaines disciplines scientifiques dans les cycles post primaires. Des cours de terminologie et des stratégies de transfert des acquis faciliteront ce passage.
* **Pour l’enseignement à caractère professionnel :**
* Sera introduit l’enseignement des langues nationales (le Poular, le Soninké et le wolof) dans les établissements à vocation professionnelle (écoles de formation des fonctionnaires de l’Etat, établissements FTP, etc.) pour faciliter la communication avec les populations dans l’accomplissement de leurs missions et l’exercice de leur métiers.

### **III.1.2.2 Consolidation de l'enseignement de l’arabe**

* Elaborer un cadre de référence pour l’enseignement de l’arabe dans les différents paliers du système éducatif ;
* Définir des approches pédagogiques susceptibles d’améliorer l’enseignement/apprentissage de la langue arabe, en tenant compte des spécificités et besoins des différents groupes cibles ;
* Adopter des applications et des didacticiels rénovés pour l’enseignement de l’arabe.

### **III.1.2.3 Effort spécifique pour l'enseignement des langues nationales**

Au-delà de la décision d’enseigner les trois langues nationales délaissées jusqu’ici dans notre système éducatif, leur promotion devrait avoir pour objectif stratégique de les développer pour les hisser au niveau des autres langues internationales comme véhicule du savoir. Ce qui nécessitera une stratégie à long terme soutenue par les moyens qu’il faut. C’est lorsqu’elles auront été langues d’enseignement au supérieur, support et outil de recherche que cet objectif stratégique serait atteint. Les mesures envisagées dans ce cadre concernent :

* Elaborer une stratégie et un cadre de référence pour l’enseignement du Poular, du Soninké et du Wolof dans les différents paliers du système éducatif ;
* Capitaliser les expériences de l'ex Institut des langues nationales et de l’actuel département des langues nationale de l’université de Nouakchott et créer une nouvelle structure dotée des compétences institutionnelles et techniques et des moyens opérationnels permettant d’accélérer la promotion et la mise en œuvre de l’enseignement de ces langues nationales. *Cette structure pourrait être un institut de promotion des langues nationales, capitalisant l’expérience de l’ex-ILN ayant été positivement appréciée*.
* Définir des approches pédagogiques susceptibles de promouvoir l’enseignement/ apprentissage du Poular, du Soninké et du Wolof, en tenant compte des spécificités et besoins des différents groupes cibles ;
* Adopter des applications et des didacticiels rénovés pour l’enseignement du Poular, du Soninké et du Wolof.

### **III.1.2.4 Renforcement de l’enseignement du français et préparation de l'ouverture**

* Elaborer un cadre de référence pour l’enseignement du français et des autres langues étrangères dans les différents paliers du système éducatif ;
* Définir des approches pédagogiques susceptibles d’améliorer l’enseignement/apprentissage du français et des autres langues étrangères, en tenant compte des missions, fonctions et objectifs assignés à chaque langue étrangère au sein du système éducatif national ;
* Promouvoir l’utilisation des applications et des didacticiels rénovés pour favoriser l’enseignement/ apprentissage du français et des autres langues étrangères.

## **III.2 Programmes, curricula et moyens didactiques**

La nécessaire refondation du système éducatif en vue de s’adapter au modèle de société et au projet de citoyen qu’on veut pour notre pays impose une action en profondeur sur les programmes.

Il s’agit en premier lieu de s’inscrire dans une recherche d’équilibre et de choix de priorités dynamiques, selon les niveaux et les paliers du système, entre les trois finalités de l’éducation (instruire, socialiser et qualifier) définies pour orienter le système éducatif national sur la voie de l’atteinte de cet idéal.

Il s’agit ensuite de prendre en compte l’impératif d’élargir et d’élever le niveau de l’éducation de base pour englober, en sus du fondamental, un cycle préscolaire préparatoire et le premier cycle secondaire dans un continuum cohérent et intégré.

Il s’agit aussi de préparer à la diversité des parcours post éducation de base pour les adapter aux projets individuels et aux besoins de développement culturels et socioéconomiques du pays.

Il s’agit en plus de veiller à ce que les programmes comprennent l’enseignement apprentissage des valeurs de la citoyenneté à la fois comme thème spécifique et comme thème transversal.

Il s’agit enfin de placer les curricula dans une dynamique d’évolution et de remise en cause continues pour s’adapter au développement accéléré des connaissances et des progrès scientifiques et techniques, ainsi qu’aux mutations rapides qui s’opèrent aux plans national et international.

Sur la base de ces principes directeurs, les mesures préconisées dans ce cadre concernent :

* ***La mise en place d’un cadre de référence national des programmes d’enseignement tenant compte des compétences du 21ieme siècle, des aptitudes de la vie courante et répondant aux exigences de la refondation du système éducatif et aux normes et standards internationaux.*** Il s’agit à cet effet de :
* Réviser et de réorganiser les programmes du préscolaire préparatoire, de l’enseignement fondamental et du premier cycle secondaire dans un curriculum intégré dans la perspective d’un enseignement de base les englobant de façon complémentaire conformément à la restructuration envisagée ;
* Définir des contenus curriculaires permettant: (i) de garantir une alphabétisation irréversible au terme de la quatrième année de l’enseignement primaire (actuel enseignement fondamental), (ii) d’assurer la maitrise des compétences de la vie courante (CVC) en fin du cycle primaire (premier cycle de l’enseignement de base) (iii) de dispenser au collège (enseignement moyen ou second cycle de l’éducation de base) un socle commun et des enseignements optionnels consolidant les acquis du primaire et préparant à la diversité des parcours au terme de l’enseignement de base, (iv) d’offrir au lycée (actuel 2nd cycle secondaire) un enseignement comprenant un tronc commun et des parcours diversifiés sous forme de pôles et de filières spécialisées tels que suggérés plus haut ;
* Alléger et délester les contenus de tout ce qui n’est pas indispensable, soit pour la formation personnelle de l’élève, soit pour la poursuite de ses études, afin de consacrer plus de temps à la formation de l’esprit critique, des capacités d’analyse et de raisonnement et à l’assimilation de la démarche scientifique ;
* Réserver des plages de 15% à 20% de l’horaire global aux opérateurs de terrain pour leur permettre de tenir compte dans l’exécution des programmes des spécificités locales et des caractéristiques des groupes cibles ;
* Promouvoir, dans les curricula et selon les finalités de chaque niveau et palier, les activités d’éveil, les activités artistiques et les travaux manuels et pratiques en vue de développer le goût des arts, l’amour du travail bien fait et le respect des métiers ;
* Rendre obligatoire dans les programmes d’enseignement tous niveaux compris, les activités d’éducation physique et sportive (EPS) ;
* Concevoir/organiser et développer les programmes des langues d’enseignement dans une optique de plurilinguisme au terme de l’enseignement de base, en mettant l’accent d’une part, sur la maîtrise des compétences en communication (compréhension et production orales et écrites) et, d’autre part, sur l’acquisition des compétences linguistiques permettant d’assimiler les apprentissages véhiculés par celles-ci ;
* ***La rénovation/adaptation des manuels et supports didactiques aux nouvelles finalités éducatives et aux évolutions des programmes***
* Concevoir une nouvelle génération de manuels et de supports didactiques adaptés aux nouveaux curricula et assurant une meilleure efficacité dans l’atteinte des objectifs d’apprentissage, à tous les niveaux et cycles scolaires, exploiter dans ce cadre les potentialités offertes par les technologies numériques ;
* Instaurer un cadre conceptuel basé sur une approche méthodologique appropriée, des critères et des normes garantissant la qualité et la disponibilité des manuels et élaborer des cahiers de charge précis pour régir leur conception, validation, édition et distribution conformément à ces critères et normes ;
* Asseoir une politique fonctionnelle de distribution du manuel et des supports didactiques permettant de rendre ces outils disponibles aux mains des élèves et des enseignants tout en veillant à une responsabilisation et une implication effective des collectivités locales, des APE et établissements scolaires afin de garantir une meilleure distribution et une plus grande conservation du produit.
* ***Promotion de l’innovation et de la recherche-action***
* Inciter le développement de la recherche-action aux différents niveaux (local, régional et national) à travers la mise en place de mécanismes appropriés en vue d’une meilleure efficacité de l’action éducative ;
* Intégrer des modules de recherche-action dans les programmes des structures de formation initiale (ENI, ENS) ;
* Mettre en place des cellules de recherche-action dans les institutions chargées des programmes et des manuels scolaires et dans les institutions de formation ;
* Implanter des CDI et des unités de documentation dans les établissements scolaires, en appui au développement de la recherche-action ;
* Favoriser dans les activités de recherche-action l’interaction et la complémentarité entre les différents ordres et types d’enseignement ;
* Stimuler l’innovation au niveau des institutions scolaires par l’émulation entre enseignants et leur formation sur la démarche méthodologique et par le développement de la créativité chez les élèves ;
* ***Mise en place d’un cadre institutionnel et réglementaire à même d’assurer la pertinence, l’efficacité et l’efficience des programmes et des manuels***
* Créer une Commission Nationale des Curricula (CNC) ayant notamment pour missions de fixer les orientations et le cadre conceptuel et méthodologique devant présider au processus d’élaboration des programmes et des manuels ;
* Redéfinir les attributions de l’IGEN et de l’IPN dans la perspective de la création de la CNC et des sous commissions qui en relèvent en vue d’assurer une meilleure répartition des rôles et des missions dans les processus d’élaboration, validation et évaluation des curricula ;
* Promulguer systématiquement les textes officialisant les curricula et fixant les conditions de leur mise en application.
* ***Promotion de l’évaluation pédagogique***
* Concevoir des dispositifs de remédiation et de différenciation en favorisant les pédagogies centrées sur l’élève ;
* Former l’ensemble des enseignants et les engager à recourir systématiquement à l’évaluation formative, à la remédiation et à la pédagogique différenciée à travers des outils pertinents et des instructions pédagogiques claires et bien suivies ;
* Stimuler, dans le cadre du processus d’élaboration des programmes, la production de modules de formation sur le thème de l’évaluation formative, de la remédiation et de la différenciation pédagogique et y former les personnels enseignants et d’encadrement ;
* Organiser, de façon systématique, des évaluations diagnostiques et des évaluations formatives au sein des établissements scolaires ;
* Réviser les modes d’évaluation sommatives pour tenir compte des insuffisances d’ordre docimologique constatées au niveau de la conception, de la passation et de la correction des épreuves.
* ***Une attention particulière à la promotion de la citoyenneté***

L’action éducative dispensée dans notre nouvelle Ecole républicaine doit promouvoir des comportements citoyens et développer des activités ayant pour but de :

* Veiller au respect des instructions de notre sainte religion, l’Islam, prônant la modération, la tolérance et l’ouverture sereine sur autrui ;
* Cultiver l’amour de la patrie, stimuler le sentiment d’appartenance à la Nation et le respect de ses symboles (levée des couleurs, déclamation de l’hymne national au sein de l’école, etc.…) ;
* Promouvoir l’instruction civique en tant que discipline autonome dotée d’enseignants bien formés et d’un curriculum véhiculant des concepts, notions et contenus de nature à :
  + Lutter contre les discriminations de tous genres, les appels à la haine, les actes de stigmatisation… ;
  + Favoriser le vivre ensemble, le respect des différences ;
  + Concrétiser les valeurs civiques, à travers les attitudes et les comportements citoyens en milieu scolaire des enseignants et des élèves ;
* Intégrer dans les curricula scolaires du fondamental, du secondaire et des établissements de formation (ENIs et ENS), aussi bien dans les programmes d’instruction civique que celles d’autres disciplines porteuses (selon une approche interdisciplinaire) des thématiques de droit de l’homme, d’environnement, de communication, de genre et de CVC ;
* Développer l’esprit de volontariat et d’entraide notamment par une journée bénévole d’hygiène/assainissement scolaire au début de chaque mois.

## **III.3 Rationalisation de la carte scolaire**

La carte scolaire souffre de défaillances et de contraintes multiples qui amènent à réfléchir sur les mesures de « remédiation » à entreprendre au plus vite dans le cadre de la réforme envisagée. Il s’agira de repenser autrement cette carte scolaire pour tenir compte de l’éparpillement des populations et parvenir à une implantation judicieuse des infrastructures scolaires et à une gestion efficiente des ressources humaines et matérielles. La généralisation d’une éducation de base englobant le premier cycle secondaire nécessite une augmentation sensible du nombre d’écoles et que des solutions alternatives soient trouvées pour l’éducation des enfants en situation de non scolarisation et/ou de déscolarisation précoce, en impliquant les parents dans toute démarche à entreprendre. Il faut définir dans ce cadre précis, les missions à confier aux COGES, aux communes/conseils régionaux dans le cadre des projets d’école/d’établissement scolaire.

La carte scolaire est, en principe, une compétence partagée entre l’État et les collectivités territoriales. Sa préparation de, ou son adaptation permanente, nécessite la définition d’un paquet minimum de mesures et la prise en compte d'un grand nombre de facteurs dont les plus déterminants sont d’ordre : (i) géographique, (ii) pédagogique, (iii) économique, et (iv) politique. Les mesures préconisées dans ce cadre concernent :

* Définir et mettre en place une carte scolaire opérationnelle qui prend en compte la nouvelle structure de l’éducation de base englobant dans un continuum cohérent le premier cycle secondaire, l’enseignement fondamental et la dernière année du préscolaire ;
* Définir les normes de mise en place des collèges de proximité en milieu rural et les développer en vue de promouvoir la scolarisation des filles ;
* Réviser la carte scolaire actuelle pour limiter les encombrements en milieu urbain (les classes pléthoriques, le double flux la double vacation), améliorer la viabilité des écoles rurales (classes multigrades, discontinuité éducative, faiblesse de la taille, sédentarisation anarchiques) et prendre en compte les besoins de groupes ne répondant pas aux normes de la carte scolaire pour l'implantation des écoles publiques (offre alternative d’éducation non formelle).
* Développer une vision prospective pour l'implantation des établissements scolaires.
* Assigner certaines attributions en matière de gestion de la carte scolaire aux COGES, aux APE et aux autorités locales ;
* Considérer l’école fondamentale comme un établissement scolaire public ayant un statut et la classer en catégorie selon sa taille ;
* Classer les établissements secondaires (collèges et lycées) en trois catégories : **Etablissements A** dans les grandes agglomérations, **Etablissements B** dans les Moughataa et chefs-lieux d’arrondissements et **Etablissements C**dans les chefs-lieux des communes ;
* Veiller à la construction d’un lycée complet, au moins, dans chaque capitale de Moughataa avec un internat pour les élèves déplacés et des logements pour les professeurs ;
* Favoriser une plus grande déconcentration de l’enseignement supérieur par l’ouverture de facultés régionales et d’universités en cas de besoin.

## **III.4. Cursus scolaire**

La nécessité d’élever le niveau de l’éducation de base, les impératifs d’adaptation continue aux besoins de développement socioéconomique et de promotion d’une éducation tout au long de la vie imposent que des aménagements soient apportés à l’organisation actuelle du système éducatif.

Les lacunes et insuffisances du cursus scolaire actuel se traduisent, pour l’essentiel, dans un préscolaire faible et peu structuré et un enseignement scolaire de 13 années d’études jugé relativement long et peu efficace. Les réaménagements à introduire en vue d’une meilleure efficacité aux différents niveaux d’enseignement doivent permettre à l’enseignement fondamental mauritanien de fournir une éducation tournée vers l’acquisition de compétences basiques de la vie courante (CVC) et garantissant une alphabétisation pérenne. Le même souci d’efficacité doit conduire à réduire la durée du premier cycle secondaire et à opérer une diversification des filières au second cycle pour mieux l’adapter à la diversité des parcours aux Supérieur et aux exigences de l’insertion dans la vie active.

Les mesures préconisées dans ce cadre se présentent comme suit :

* Développer et restructurer l’enseignement préscolaire en : (i) promouvant une éducation parentale pour la prise en charge des besoins en encadrement des enfants de 0 à 4 ans, et, (ii) organisant une éducation préparatoire à l’enseignement fondamental d’une durée de deux ans pour les enfants de 04 à 05 ans avec pour perspective la généralisation progressive de la dernière année préparatoire. Les objectifs envisagés dans ce cadre seraient plus efficacement réalisés par la *création d’une fondation nationale pour le développement du préscolaire, avec un statut d’association à but non lucratif déclarée d’intérêt public, pour promouvoir des approches basées sur la participation communautaire.*
* Ramener à trois ans la durée du premier cycle secondaire dans la perspective de sa généralisation comme partie intégrante de l’éducation de base.
* Instaurer une éducation de base de 10 ans comprenant dans un continuum cohérent les six années de l’enseignement fondamental, les trois années du premier cycle secondaire et la dernière année préparatoire du préscolaire.
* Organiser les programmes autour d’un socle commun et des parcours optionnels qui interviendraient en dernière année pour préparer l’orientation en fin de cycle, introduire, dans ce cadre et dès la première année, l’enseignement de la technologie et de l’Informatique, et à partir de la deuxième année celui de la physique ;
* Réorganiser le second cycle de l’enseignement secondaire autour d’une année tronc commun avec des enseignements optionnels et de deux années de spécialisation.
* Restructurer les études post éducation de base en deux voies : (a) la voie générale et (b) la voie technique et professionnelle. Chaque voie est divisée en pôles, lesquels sont composés de séries. La voie générale comprendrait deux pôles : le pôle des humanités et le pôle des sciences et techniques. Il est proposé dans ce cadre :

**Pour le pôle des sciences et techniques** : (i) la transformation de la série D en une série dite « sciences expérimentales » avec trois options : une en sciences de la vie et de la terre, une en sciences de l’environnement et une en sciences de la matière, (ii) la transformation de la série mathématiques (C) en une série à deux options math et techniques et math et sciences, (iii) l’ouverture d’une série sciences économiques, avec une seule option ;

**Pour le pôle des humanités** : (i) la transformation de la série lettres modernes en une série dite « lettres et sciences humaines » avec deux options : une en lettres et sciences humaines et une en lettres et langues, (ii) la promotion de la série lettres originelles pour constituer une passerelle attrayante pour les sortants des mahadra et un moyen de préservation et de consolidation de la tradition d’érudition et de génie des Chenguitas dans les domaines des sciences islamiques et linguistiques.

* ***La mise en cohérence de la structure et de l’organisation de la FTP***, à travers : (i) l’instauration d’un dispositif de qualification des jeunes en situation de non scolarisation ou de déscolarisation basé sur une alphabétisation fonctionnelle couplée à une mise en situation professionnelle dans un apprentissage restructuré et rénové, (ii) La réorganisation du cursus de l’enseignement technique dans l’optique d’une éducation pour tous de 10 ans par l’introduction d’une option enseignement technique de base au niveau du 1ier cycle secondaire, (iii) La restructuration et la diversification de l’enseignement post éducation de base (actuel second cycle secondaire) par l’ouverture de filières d’enseignement technologique notamment dans les domaines du génie mécanique, du génie civile, du génie électrique, de l’économie-gestion, de l’agriculture, etc., d’une part et le développement d’un enseignement professionnel réadapté pour accueillir le plus grand nombre des effectifs dans l’optique d’une meilleure régulation des flux qui tienne compte des besoins de l’économie au niveau des emplois intermédiaires, d’autre part.

## **III.5 Valorisation et professionnalisation du métier de l'enseignant et amélioration des compétences des ressources humaines**

L’enseignant est le pivot de l’action éducative. Sa haute qualification et sa bonne motivation constituent un gage de réussite scolaire et des facteurs essentiels dans l’assurance de la qualité des apprentissages. Le succès de l’Ecole en dépend fortement. C’est pourquoi, la valorisation de sa profession par l’amélioration de ses conditions morales et matérielle, et le renforcement continue de ses compétences constituent un impératif majeur de la politique de réforme envisagée. Les mesures suivantes sont suggérées dans ce cadre :

* Revaloriser le métier d’enseignant, sur la base d’une promotion de l’éthique professionnelle et d’une réhabilitation des valeurs morales et religieuses séculaires accordant un statut privilégié à celui qui œuvre à la propagation du savoir ;
* Améliorer les conditions matérielles des enseignants afin de leur assurer une vie digne et de s’acquitter convenablement de leur mission sans avoir besoin d’exercer des activités en dehors de leur profession. Les mesures à prévoir dans ce cadre seront étudiées à travers les instances appropriées en partenariat avec les syndicats, en référence aux critères dans ce domaine et en s’inspirant des expériences internationales et des pratiques dans la sous-région. Les rémunérations doivent être plus attrayantes et des prix annuels seront institués pour récompenser les plus méritants à tous les niveaux dans le cadre d’une journée nationale du mérite ;
* Mettre en place un nouveau statut avec un plan de carrière pour les enseignants qui soient motivant et attrayant, incluant la prise en compte des formations et l’ouverture de concours pour la promotion interne des diplômés du secteur dans leurs parcours professionnels. Ce statut doit prévoir l’élargissement des corps actuels pour englober d’autres tels que les conseillers pédagogiques et les attachés administratifs ;
* Réviser la formation initiale pour l’adapter aux exigences de la réforme et aux impératifs d’une meilleure qualification des enseignants ;
* Promouvoir une politique de formation continue axée sur le perfectionnement et le recyclage périodique pour accompagner les évolutions des connaissances, des méthodes et approches pédagogiques tout en exploitant le potentiel offert par les technologies numériques pour la formation à distance ;
* Prévoir une certification des formations et des modalités de suivi- évaluation de leurs impacts sur l’acte éducatif au sein des classes ;
* Améliorer le cadre de travail et promouvoir une stratégie de communication pour revaloriser la profession enseignante.

## [**III.6. La FTP : comme levier de développement du pays et outil de régulation du SEN**](#_Toc86270785)

Trois défis majeurs président à toute refondation de la FTP : (i) l’explosion de la demande de formation professionnelle post primaire au sein du système éducatif ; (ii) la réponse à cette demande de formation passe par la multiplicité des dispositifs et des parcours de professionnalisation ; (iii) les dispositifs de qualifications en direction des jeunes se situent pour la plupart en dehors de la FTP formelle.

Ces grands défis permettent de définir les orientations générales et les caractéristiques d’une refondation du système FTP sur des bases solides en vue de répondre de façon dynamique aux véritables besoins de développement économique, social et humain du pays. Les recommandations dans ce cadre s’articulent autour des orientations suivantes :

* **Doter le pays de structures de formation technique et professionnelle pleinement opérationnelle**
* La mise en cohérence de la structure et de l’organisation de la FTP ;
* La mise en place d’un système d’orientation.
* **Améliorer le pilotage de la FTP par les besoins économiques et assurer son articulation avec les réalités socio-économiques locales et régionales**
* Développement d'un véritable partenariat autour la FTP ;
* Mise en place d’un véritable dispositif d’information sur l’emploi ;
* Développement de la formation continue.
* **Optimiser la formation technique et professionnelle**
* Mise à niveau du dispositif existant ;
* Diversification et renforcement de l’offre, notamment en direction des secteurs porteurs et émergents ;
* Rénovation des modes de gestion et amélioration de la gouvernance du secteur ;
* Renforcement des capacités de gestion et de planification du sous-secteur ;
* Instauration d’un dispositif pour la formation initiale et continue des personnels formateurs et d’encadrement ;
* Révision du cadre juridique et institutionnel.

## [**III.7 Un enseignement supérieur et une recherche scientifique arrimés aux défis et enjeux de développement**](#_Toc86270788)

Le sous-secteur de l’enseignement supérieur est exposé à un double défi de pilotage par la demande économique et de régulation appropriée bien avant que la demande sociale ne tape aux portes du supérieur, au risque de l’assurer à l’aide d’une sélection par l’échec.

La promotion de l’enseignement supérieur se trouve au cœur de toute stratégie de développement durable du pays et se doit d’être pertinent et de bonne qualité pour assurer sa triple mission : scientifique de création du savoir, économique de satisfaction des besoins de l’emploi, en plus de son rôle social et culturel. Les éléments de stratégie suggérés dans ce cadre concernent :

* ***Le développement d’un enseignement supérieur capable d’accompagner l’évolution effrénée des connaissances, mais aussi et surtout d’y contribuer efficacement :***
* Elargir le champ de l’enseignement supérieur pour couvrir les principaux domaines du savoir et permettre ainsi l’expression de la variété des talents nationaux et leur épanouissement ;
* Endiguer la fuite des « cerveaux » mauritaniens et encourager le retour au pays de ceux déjà installés à l’étranger ;
* Valoriser l’apport séculaire de notre enseignement originel dans le capital des connaissances de l’Humanité.
* ***L’instauration d’un pilotage par la demande économique en adaptant au mieux l’offre aux besoins réels du pays en cadres supérieurs :***
* Assurer une meilleure maîtrise de l’accès au supérieur en fonction des besoins et des potentialités du développement socioéconomique ;
* Améliorer la qualité et l’efficacité des apprentissages ;
* Améliorer l’efficacité externe de la formation ;
* Favoriser une meilleure efficience de l’enseignement supérieur, la pérennité et la diversification de ses financements.
* ***La promotion d’activités de recherche davantage orientée vers la recherche appliquée, au service du développement socioéconomique du pays :***
* Elaborer une politique nationale de promotion de la recherche scientifique ;
* Favoriser des activités de recherche ayant un large impact sur le développement socioéconomique du pays ;
* Assurer une meilleure coordination des activités de recherche en vue de rationaliser les moyens, limiter les doubles emplois et garantir une plus grande efficacité dans la réalisation des objectifs ;
* Encourager la constitution d’une masse critique de chercheurs de hauts niveaux et favoriser la mise en place de meilleures conditions de recherche permettant de prévenir l’émigration des cerveaux et d’inciter au retour ceux déjà établis à l’étranger ;
* Encourager les rencontres scientifiques nationales et internationales ;
* Mettre en place un dispositif de financement garantissant une plus grande pérennité par la promotion de l’autofinancement, la diversification des sources et la mise à contribution des acteurs au développement.

## [**III.8 Enseignement numérique, enseignement des sciences et innovation**](#_Toc86270787)

A l’heure du développement sans précédent des TICs et l’avènement de la société du savoir et de l’économie fondée sur la connaissance, notre système éducatif se doit de favoriser l’acquisition par tous d’une culture scientifique de haut niveau et de produire des hommes capables non seulement de maîtriser les sciences et les techniques mais aussi de conduire le changement, d’impulser le développement et de contribuer à la civilisation scientifique de demain.

La prise en compte de ces impératifs impose une nouvelle politique de l’enseignement des SMT comme levier essentiel de la refondation globale du système éducatif. Il s’agit donc d’élaborer un cadre stratégique pour guider l’action de promotion des SMT à court, moyen et long terme tant au niveau du système éducatif qu’au sein de la société en général.

Les éléments de stratégie envisagés dans ce cadre s’articulent autour des orientations suivantes :

* ***Mieux définir les buts et objectifs de l’enseignement scientifique en cohérence avec les finalités de la politique nationale de l’éducation et les orientations en la matière au niveau international***
* jeter les bases d’une culture scientifique permettant une meilleure compréhension des phénomènes scientifiques et technologiques (“Science pour Tous”) ;
* produire des citoyens capables d’évoluer dans un environnement caractérisé par la prévalence de plus en plus importante de concepts scientifiques et d’avancées technologiques affectant le quotidien des individus, leur santé, leur bien-être, leur emploi, leur culture… ;
* informer les décideurs publics et privés sur les aspects scientifiques et techniques des décisions majeures à prendre ;
* former la force de travail nécessaire au développement économique et social. Cette formation inclut la préparation des futurs spécialistes et professionnels de la recherche scientifique et de l’innovation technologique.
* ***Améliorer l’image et l’attrait de la science auprès des élèves et de la société par :***
* Des programmes plus pertinents couvrant toute une gamme d’objectifs et qui éclairent davantage sur le rôle que jouent les SMT dans la vie quotidienne ;
* Des cours de SMT répondant aux besoins actuels et prévisibles de la société ;
* Une approche intégrée de la science autour de thèmes fédérateurs favorisant l’interdisciplinarité et qui soient en harmonie avec les préoccupations et les intérêts des apprenants ;
* Des méthodes et des pratiques axées sur la démarche d’investigation et centrées sur l’apprenant tout en prenant en compte la spécificité des intérêts des garçons et des filles.
* ***Rénover les programmes d’enseignement des SMT***
* *Au fondamental :*
* Privilégier l’approche intégrée en regroupant l’enseignement des sciences au sein d’une matière générale unique organisée en thèmes généraux ;
* Favoriser la contextualisation des sciences en faisant appel à des sujets plus proches de l’environnement des élèves, à des situations familières et à des questions de société ;
* Intégrer des éléments d’enseignement technique dans les cycles supérieurs du fondamental en tant que partie intégrante des compétences de la vie courante en mettant l’accent sur diverses capacités de manipulation (travaux manuels) ;
* Garantir une plus grande maîtrise de la langue d’enseignement en assurant une meilleure articulation entre langue enseignée et langue d’enseignement et une meilleure harmonisation horizontale et verticale entre langue et disciplines scientifiques véhiculées.
* *Au secondaire*
* Privilégier, au collège en tant que continuum de l’enseignement fondamental, l’approche intégrée en début du cycle et la transdisciplinarité en fin du cycle ;
* Accorder à l’enseignement des sciences une place importante dans le socle commun du premier cycle et définir les enseignements scientifiques à caractère optionnel ;
* Diversifier les filières scientifiques au second cycle secondaire pour tenir compte de la multiplicité des parcours au supérieur et de la nécessité de disposer d’une masse critique de scientifiques de haut niveau, d’ingénieurs et de chercheurs ;
* Veiller à ce que les élèves inscrits dans les filières du pôle des humanités disposent d’un bon niveau de culture scientifique générale en rapport avec leurs domaines d’études et susceptible d’en faire des citoyens avertis capables d’avoir des comportements responsables et de prendre des décisions réfléchies à l’égard de problèmes à caractère scientifique ;
* Veiller à la contextualisation des apprentissages en assurant un plus grand lien entre les apprentissages et le milieu de l’élève conformément à l’approche « sciences-technologie-société (STS) ».

**III.9 L’Enseignement privé**

L’enseignement privé joue un rôle complémentaire à celui du secteur public dans l’éducation/formation à tous les niveaux du Système. Il a contribué de façon positive à la généralisation de la scolarisation au fondamental, à l’élargissement de l’accès au secondaire et à la diversification de l’offre en FTP et au Supérieur.

Malgré son apport substantiel dans la scolarisation universelle au Fondamental, l’existence du Privé au niveau de cet ordre est incompatible avec le principe de gratuité de l’éducation de base. Il se pose, en plus, le problème du non-respect des programmes officiels par un nombre importants d’établissements privés.

Cette situation est due, en grande partie, à l’absence de cadre juridique approprié et au manque de respect des cahiers de charges.

Pour faire face à ces contraintes, les mesures suivantes sont préconisées :

* Réviser le cadre juridique et réglementaire qui organise et codifie l’enseignement privé ;
* Imposer aux écoles privées le suivi du curriculum officiel et le respect des cahiers de charge signés avec les pouvoirs publics ;
* Aider l’enseignement privé à se doter de son propre corps enseignant et réguler l’utilisation des enseignants du public dans les établissements scolaires privés ;
* Préparer les conditions permettant de limiter l’intervention du privé aux niveaux scolaires post fondamental (la scolarisation au fondamental étant réservée à l’école publique) ;
* Limiter les licences délivrées aux écoles étrangères à celles qui ont un caractère consulaire et assurer le contrôle de l’inscription des nationaux dans celles-ci ;
* Encourager l’enseignement privé à réserver un quota de places aux enfants en situation de handicap et aux enfants issus de milieux pauvres.

## **III.10. Mahadras et enseignement originel**

L’enseignement originel dispensé par nos mahadras est la source de notre fierté. Il constitue le système éducatif séculaire qui a fait de notre pays un berceau du savoir et des connaissances plusieurs siècles avant que la colonisation ne s’installe dans BILAD CHINGUIT, le siècle dernier. Fondée sur l’attachement aux piliers de l’Islam, aux voies de la foie (l’IMANE) et les degrés de la bienfaisance (IHSSANE), notre identité nationale actuelle s’est forgée 1000 ans auparavant par ces mahadras. Cette identité fut préservée par les fils de Bilad Chinguit, ses Oulemlas, les foyers du savoirs (Zewayas) de ses cités et les mahadras de ses communautés nomades. Notre pays était un foyer d’attraction pour les étudiants et les apprenants, source du savoir enseigné, écrit et publié.

La stratégie à développer dans ce domaine vise à préserver cet héritage glorieux, à le promouvoir pour accompagner les dynamiques d’évolution au niveau du pays en assurant une plus grande complémentarité entre l’enseignement originel et les autres segments du système éducatif qu’ils soient formels ou non formels. Les objectifs fixés dans ce cadre concernent : (i) la prise en compte de l’apport de l’enseignement originel dans l’éducation de base pour tous, notamment au niveau de l’éducation préscolaire, de l’enseignement primaire obligatoire, de l’éducation de base non formelle des jeunes et de l’alphabétisation des adultes, (ii) L’instauration de passerelles permettant aux apprenants dans les mahadras d’intégrer les différents niveaux du système éducatif formel. Les éléments de stratégie proposés dans ce cadre se présentent comme suit

* Adopter une catégorisation et une typologie propre à l’enseignement originel prenant en compte la nature et la diversité de ses programmes et les différentes modalités d’accréditation et de validation des acquis ;
* Identifier les niveaux de passerelles possibles et définir les dispositifs institutionnels, réglementaires, pédagogiques, et matériels pour leur mise en place ;
* S’inspirer en matière d’éducation non formelle et d’alphabétisation de l’expérience et des méthodes de l’enseignement originel pour développer, à moindre coût, des approches souples basées sur le respect des contraintes des publics visés et la prise en compte de leurs besoins d’apprentissage ;
* Promouvoir la création de mahadras en ligne pour accroitre les possibilités d’accès à ce type d’enseignement notamment au niveau international ;
* Revoir le mode de l’Ijaza pour l’adapter à l’évolution des savoirs et aux impératifs d’accréditation exigées notamment aux différents niveaux des passerelles ;
* Généraliser l’expérience des instituts de l’enseignement originel à toutes les capitales des wilayas ;
* Assurer une plus large implantation des mahadras pilotes pour élargir la couverture et améliorer l’équité et l’inclusion.

## **III. 11Alphabétisation**

La problématique de l’analphabétisme pose plusieurs défis : (i) la forte corrélation entre analphabétisme et pauvreté ; (ii) le fait que l’analphabétisme est un frein à l’émergence d’une société moderne basée sur la démocratie ; (iii) l’importance du stock d’analphabètes (environ un million de personnes) qui, de plus, est alimenté, de façon constante, par des flux de déscolarisés précoces et de non scolarisés : (iv) la grande hétérogénéité en termes d’âge, de milieux et de conditions socioéconomiques.

La stratégie d’alphabétisation doit se fonder sur une vision globale et une politique intégrée qui prend à la fois en compte les sources d’alimentation du phénomène et ses conséquences. Pour cela, il importe d’agir simultanément d’une part, au niveau des sources d’alimentation de l’analphabétisme pour améliorer l’efficacité de l’enseignement fondamental et des offres alternatives en faveur des enfants non scolarsés et déscolarisés précoces, et d’autre part, au niveau du stock des analphabètes et des groupes néo alphabètes. Les mesures préconisées en matière d’alphabétisation et de post alphabétisation concernent :

* Développer une offre d’alphabétisation pour adultes dotant les groupes cibles des savoirs et des compétences de base permettant leur épanouissement individuel, leur intégration harmonieuse dans le tissu socioéconomique local et leur participation consciente dans le processus de développement durable du pays ;
* Promouvoir, dans une optique de formation tout au long de la vie et d’insertion harmonieuse dans le tissu socioéconomique, des programmes variés de post alphabétisation, leur permettant l’entretien et la consolidation des savoirs et des compétences acquis et leur réinvestissement dans la vie courante au foyer, au travail, et dans la société.
* Privilégier l’entrée par la demande, la stratégie du « faire faire » et l’approche intégrée dans la mise en œuvre des programmes d’alphabétisation et de post alphabétisation ;
* Assurer un meilleur ciblage des populations défavorisés et des zones en retard par rapport à la moyenne nationale, dans une approche intégrant lutte contre l’analphabétisme et lutte contre la pauvreté ;
* Impulser une plus grande mobilisation sociale en vue d’une meilleure participation des acteurs et une responsabilisation accrue des communautés de base, considérées comme bénéficiaires.

## [**III.12 Gouvernance du secteur**](#_Toc86270789)

La bonne gouvernance est un facteur déterminant dans l’atteinte de la performance au niveau des établissements et du système éducatif dans son ensemble.

L’accent devra être mis sur la modernisation et l’harmonisation du cadre juridique et institutionnel, la moralisation effective et la rationalisation de la gestion administrative, financière et matérielle à tous les niveaux et échelons de la gouvernance, une meilleure allocation des ressources en faveur du secteur, l’instauration d’une logique de gestion basée sur les résultats, la mise en place d’un cadre de coordination et de concertation approprié responsabilisant et impliquant les acteurs et les opérateurs à tous les niveaux. Les mesures préconisées se structurent comme suit :

***Au niveau du cadre juridique et institutionnel***

* Elaborer une **loi-cadre** ou d’orientation englobant l’ensemble du système éducatif dans une optique de modernisation et d’adaptation du cadre juridique et de refonte des différents textes le régissant ;
* Réadapter l’arsenal juridique et réglementaire existant et prendre les textes d’application nécessaires pour la mise en application de la nouvelle loi.

***Au niveau de la gestion axée sur les résultats***

* Mettre en place un système d’information de gestion et instaurer une démarche qualité à travers des référentiels de normes définissant les standards de qualité à respecter pour satisfaire les attentes des parties concernées.
* Mettre en place un système de suivi évaluation efficace permettant de renseigner sur l’évolution du système et ses performances aux différents niveaux et paliers, et d’effectuer les comparaisons au plan national et international.

***Au niveau de l’allocation des ressources***

* Pour concrétiser la priorité accordée dans les politiques et stratégies de développement économique et social du pays au secteur de l’éducation/formation, la part allouée à celui-ci au niveau du budget de l’Etat doit s’élever au moins à 30% ;
* La répartition interne des ressources allouées au secteur entre ses différentes composantes devra être le reflet des priorités de la politique éducative et privilégier, notamment la généralisation d’une éducation de base pour tous pertinente, inclusive, équitable et de bonne qualité.

***Au niveau de la moralisation et de la rationalisation de la gestion***

* Instituer des dispositifs de contrôle efficace, appliquer rigoureusement le principe de la sanction et de la récompense et mettre l’homme qu’il à la place qu’il faut.
* Adopter une véritable charte de bonne conduite axée sur le respect de la chose publique et l’amour du travail bien fait.
* Mettre en place une nouvelle politique de gestion des ressources transparente, basée sur les résultats et le mérite, et exigeante en matière de reddition des comptes.

# **IV. IMPERATIFS DE REUSSITE**

### **IV.1 S'inscrire dans la durée**

Au niveau du système éducatif, les résultats sur les flux ne sont perceptibles que dans la durée du fait de la spécificité du processus d’apprentissage lui-même organisé en durées plus ou moins longues selon les niveaux. Il s’agit de s’inscrire dans une démarche qualité qui permet une évolution continue des performances vers les objectifs cibles. Ce qui suppose une planification rigoureuse, une gestion optimale et un dispositif d’évaluation performant. Les mesures d’ordre institutionnel et réglementaire feront l’objet d’une loi d’orientation et ses textes d’application.

La mise en œuvre sera appuyée par un programme décennal qui définira les politiques, les stratégies et les plans d’actions à court et moyen terme pour parvenir aux résultats escomptés dans les meilleures conditions d’efficacité et d’efficience. Des plans triennaux glissant permettront une opérationnalisation du plan décennal autour d’objectifs et de résultats intermédiaires à atteindre.

Un dispositif de pilotage performant et un dispositif d’évaluation adéquats devront être mis en place pour garantir une efficacité optimale dans l’atteinte des résultats.

### **IV.2 Une transition rassurante, bien encadrée et limitée dans le temps**

***Pour l’enseignement des langues nationales :***

* Création d’une structure chargée de la promotion des langues nationales ayant pour mission : (i) de piloter l’expérimentation de l’enseignement des langues nationales et de préparer sa généralisation, (ii) concevoir et piloter les stratégies d’apprentissage linguistique au sein du SEN. Cette structure doit être créé avant le 31/12/2021 ;
* Textes législatifs et règlementaires organisant cette structure avant le 30/03/2022
* Mise en place des équipes des programmes et supports didactiques et capitalisation des expériences pilotes précédentes et dans les pays voisins avant le 30/06/2022 ;
* Formation des enseignants et des équipes d’encadrement du 1/07/2022 au 30/06/2023 ;
* Ouverture des premières classes expérimentales en langues nationales à la rentrée d’octobre 2023 ;
* Démarrage de l’expérimentation de l’enseignement des langues nationales au non locuteurs de celles-ci en octobre 2023 ;
* La généralisation de l’enseignement des langues nationales interviendrait le plus rapidement possible, aussitôt l’expérimentation aura été jugée probante suite à une évaluation scientifique adéquate ;
* Au terme de la période expérimentale et en guise d’unification complète du système, les missions de la structure de promotion de l’enseignement des langues nationales relevant classiquement de l’IPN, de l’IGEN, ou des écoles de formation y seraient réintégrées.

***Pour le nouveau régime de la réforme***

* *Au préscolaire*, l’expérimentation de la dernière année préparatoire au fondamental sera lancée dès octobre 2023 et sa généralisation interviendra aussitôt les résultats de l’expérimentation auront été jugés concluants au terme d’une évaluation scientifique.
* *Au fondamental*, les élèves passant en 3AF seront pris en charge dans le cadre du nouveau régime de la réforme dès octobre 2022. A ce niveau, il y’aura extinction en trois ans, du régime transitoire qui n’est appliqué qu’aux élèves entrant en 4AF en octobre 2023.
* *Au collège*, la cohorte issue du régime transitoire du fondamental sera extincte à l’issue de la durée de ce cycle fixée désormais à 3 années.
* *Au lycée*, la nouvelle restructuration/diversification des filières pourrait être appliquée dès la rentrée 2022 ou au plus tard à la rentrée 2023.

### **IV.3 Un engagement national pour la mobilisation de ressources**

La mise en œuvre de la nouvelle réforme engendre des besoins importants en ressources humaines, matérielles et financières : besoins en enseignants qualifiés et motivées, besoins en infrastructures et équipements adéquats.

L’allocation budgétaire intra et intersectorielle est le reflet du degré de priorité accordée au secteur et à ses sous-secteurs.

Quelle est la part optimale à accorder au secteur et dans quel horizon ? 30 ? ou plus ? en 2025 ? en 2028 ? en 2030 ?

Quelle répartition interne entre les différents sous-secteurs pour illustrer l’échelle de priorité ?

Quelle diversification possible des sources de financement (secteur public, secteur privé, collectivités locales, ménages, OSC……) ?